

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE LA CULTURE

VISA D'EXPLOITATION
EN FRANCE D'UNE OEUVRE CINEMATOGRAPHIQUE
(articles L 211-1 et L 211-2 du code du cinéma
et de l'image animée)

N° 164.240

INTERDICTION AUX MINEURS -12 ANS

PAYS D'ORIGINE : FRANCE

TITRE : MON ADORABLE BEAU-FRERE

PRODUITE PAR : ERIC CHALAND (France)
KEVIN PELLAS (France)

DISTRIBUEE PAR :

METRAGE : 205 m

**VISA VALABLE POUR TOUTES LES REPRESENTATIONS
SUR LE TERRITOIRE FRANCAIS**

Paris, le 07/04/2025

La ministre de la Culture



A handwritten signature in black ink, which appears to read 'R. Dati'.

Rachida DATI



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Paris, le / 7 AVR. 2025

Vous avez bien voulu me demander le visa d'exploitation en faveur de l'œuvre cinématographique de court métrage intitulée :

"MON ADORABLE BEAU-FRÈRE"

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Commission de classification des œuvres cinématographiques, après avoir examiné cette production le 18 mars en comité et le 20 mars 2025 en séance plénière, a émis l'avis suivant :

La commission propose une interdiction aux mineurs de moins de 12 ans pour ce film qui montre une scène de viol et qui n'est pas, du fait de l'intensité du propos lié au format très court, accessible à un public en dessous de cet âge.

Après avoir pris connaissance de cet avis, j'ai décidé de vous délivrer pour l'œuvre dont il s'agit, le visa d'exploitation assorti d'une interdiction aux mineurs de moins de 12 ans.

Vous voudrez bien vous mettre en rapport avec le service compétent du Centre national du cinéma et de l'image animée pour ce qui concerne la délivrance effective du visa considéré. Il est rappelé que l'indication du visa doit figurer au générique de l'œuvre cinématographique par l'insertion de la mention "visa d'exploitation n°...". Aucune autre dénomination ne doit être utilisée pour désigner ce visa.

Outre, lorsque le visa d'exploitation comporte une interdiction particulière de représentation, mention en est faite, de façon claire, intelligible et apparente, sur toutes bandes-annonces, affiches ou annonces publicitaires concernant l'œuvre, quel que soit leur mode de diffusion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Rachida DATI